



Nouméa, le 01 février 2017

Jérôme CLEMENT

IA-IPR Etablissements
et vie scolaire

Vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

794901
jerome.clement@ac-noumea.nc

Jérôme Clément
Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs-documentalistes

s/c

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Madame la directrice diocésaine de l'enseignement catholique
Monsieur le directeur de la fédération de l'enseignement libre
protestant
Monsieur le directeur de l'alliance scolaire de l'église
évangélique
Madame la directrice de l'IFM-NC
Madame la directrice du CIO

Objet : Lettre de rentrée des professeurs-documentalistes - année scolaire 2017

En cette troisième rentrée scolaire que nous partageons, je me permets de faire mien le mot attribué à Horace, « Verba volant, scripta manent », en vous adressant une « lettre de rentrée » des professeurs-documentalistes qui se substituera cette année à notre traditionnelle « réunion de rentrée ».

Les années scolaires 2015 et 2016 ont incontestablement vu une dynamique se créer au sein de notre discipline en Nouvelle-Calédonie :

- par la consolidation du réseau des professeurs-documentalistes et le renforcement des échanges de pratiques professionnelles, notamment en réunions de bassin et en réunions thématiques (dédiées à la lutte contre le harcèlement, par exemple) auxquelles vous avez été très nombreux à participer ;
- par le développement de la formation initiale et continue et le déploiement d'un plan annuel de formation, ambitieux, répondant aux attentes et aux besoins que vous avez exprimés ;
- par le suivi, l'accompagnement et les conseils assurés notamment par la chargée de mission et d'inspection en documentation, qui a bénéficié d'une décharge à mi-temps en 2016 ;
- par la définition et la mise en œuvre d'un parcours original de préparation aux CAPES et CAER de documentation, qui a permis une montée en compétence des maîtres auxiliaires et la réussite de plusieurs candidats calédoniens à ces concours en 2015 et en 2016 ;

- par l'actualisation quasi-quotidienne du site internet des professeurs-documentalistes, dont le nombre de connexions n'a cessé d'augmenter pour atteindre un niveau inédit de fréquentation à la fin de l'année dernière ;
- ou encore par plusieurs « rattrapages » auxquels il a été résolument procédé au cours de ces derniers mois. En particulier, alors que certains professeurs-documentalistes n'avaient plus bénéficié d'une inspection depuis près de 20 ans pendant que d'autres n'avaient plus été inspectés depuis leur titularisation, l'action volontariste menée en matière d'inspection pendant l'année 2016 a permis de réduire, sauf situation exceptionnelle ou particulière, à moins de 6 ans le délai entre deux inspections pour les professeurs-documentalistes. Cette démarche, qui s'avérait particulièrement nécessaire, a profité aux professeurs-documentalistes des établissements publics, mais également à ceux des établissements privés.

L'ensemble de ces actions, dont la liste ne peut être ici exhaustive, a participé à affirmer, voire parfois à restaurer, la place du CDI et le rôle du professeur-documentaliste au sein de nos établissements scolaires sur un territoire où l'« espace CDI » constitue pour certains élèves le seul et unique lieu d'accès aux arts, à la culture, à l'informatique ou au numérique.

Si cette ambition disciplinaire affirmée et assumée sera poursuivie en 2017, l'année scolaire qui s'ouvre sera marquée par la mise en œuvre des dispositions de la « **charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie** » adoptée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 1^{er} décembre 2016. En particulier, l'année scolaire 2017, telle une année propédeutique, s'inscrit dans la préparation à la mise en œuvre de **la réforme contextualisée du collège**, qui sera d'application dans tous les collèges publics à la rentrée scolaire 2018.

Dans cette perspective, les professeurs-documentalistes seront pleinement associés à la préparation à la mise en œuvre de cette réforme et bénéficieront de sessions de formation spécifiques à notre discipline, qui leur seront réservées.

En particulier, une formation à public désigné, dénommée « J2 » dans le parcours de formation à la réforme du collège, portera sur le rôle et la place du professeur-documentaliste dans les nouveaux enseignements au collège (EPI, socle commun, différents « parcours »...). Une seconde formation, à public volontaire et inscrite au PAF 2017 des professeurs-documentalistes, abordera la production de créations numériques et multimédias dans l'accompagnement des projets interdisciplinaires.

Au-delà des formations associées à la réforme du collège, **le PAF 2017 des professeurs-documentalistes**, qui est à nouveau diversifié et aussi complet que les ressources formatives le permettent, comportera de nombreuses thématiques de formation : « documentation et Français langue seconde (FLS) », « Activités et partenariats autour de l'EMI avec des professionnels des médias », « activités pédagogiques autour du livre : "booktuber" et réseau social de critiques littéraires », « BCDI/e-sidoc : perfectionnement et veille technologique » . . .

La politique documentaire d'établissement, que vous avez définie l'année passée en vous appuyant sur les formations spécifiques proposées à cet effet au PAF 2016, sera mise en œuvre dans une démarche aussi collective que nécessaire. Il s'agit bien de « faire vivre » chaque politique documentaire d'établissement au sein des projets d'établissement.

Dans la perspective de la préparation à la mise en œuvre de la réforme du collège, **les inspections** (et les visites-conseils) qui continueront à être menées au cours de l'année 2017 porteront un regard plus que jamais attentif à l'inscription de l'exercice des fonctions de professeur-documentaliste dans une démarche concertée et partagée avec les personnels et partenaires des établissements scolaires et, en particulier, avec les professeurs d'autres disciplines que la nôtre. Les projets interdisciplinaires - mais aussi inter-catégoriels en collaboration avec les personnels de vie scolaire - et plus particulièrement les co-animations pédagogiques que le professeur-documentaliste initiera, portera ou auxquels il participera - seront valorisés. La place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques et l'utilisation des outils et supports informatiques - dont il convient de réaffirmer que de nombreux élèves ne peuvent y avoir accès que dans leur établissement scolaire - seront appréciées. En cette année 2017, le CDI sera en effet plus que jamais un lieu d'affirmation de l'égalité des chances sur notre territoire.

Acteurs clés de l'éducation au numérique et par le numérique, vous êtes soucieux de former les élèves aux usages responsables des nouveaux médias et, plus généralement, de participer à la mise en œuvre de **l'Education aux médias et à l'information (EMI)** qui concerne l'ensemble des disciplines et contribue à **l'éducation à la citoyenneté**. Au-delà du cadre de l'EMI, la participation qui est d'ores et déjà la vôtre à la formation de chaque élève, pour qu'il s'affirme comme un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome et porteur des valeurs de la République, sera appréciée.

Parce que l'école calédonienne doit, plus que jamais, être cette "école du vivre ensemble" qui constitue le creuset du destin commun, l'action que vous avez résolument engagée en matière de **lutte contre la cyber-violence et le cyber-harcèlement** et, au-delà, en matière de **lutte contre le harcèlement et les discriminations à l'Ecole**, qui figurent comme autant d'altérations du « vivre ensemble » sur notre territoire, sera poursuivie.

L'investissement des professeurs-documentalistes dans la construction d'une **orientation active et positive** des élèves sera valorisé. Cette participation pro-active des professeurs-documentalistes - qui pourra notamment viser à une meilleure appropriation par les élèves des ressources en matière d'orientation, souvent onéreuses, disponibles au CDI - se réalisera en collaboration avec les personnels et partenaires des établissements, et notamment les conseillers d'orientation-psychologues, sur une thématique qui engage l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers que vous accueillez au CDI ou à l'attention desquels vous animez des séances pédagogiques, continueront à se voir accorder une attention particulière dans une démarche inclusive qui fait honneur à notre institution scolaire et pour laquelle je sais votre engagement.

Pour mener à bien ces missions et toutes celles qui relèvent de l'exercice de vos fonctions, notre discipline continuera à bénéficier en 2017 d'un(e) Chargé(e) de Mission Auprès de l'Inspecteur (CMAI) en documentation, déchargée à mi-temps - dont le nom vous sera communiqué dans les prochains jours -, qui vous accompagnera, comme je m'y emploierai personnellement, tout au long de l'année.

Je me tiens à votre disposition et vous remercie très sincèrement de votre engagement résolu pour la réussite scolaire des élèves en Nouvelle-Calédonie.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a vertical line on the right, with some additional scribbles and a small horizontal line below the main horizontal stroke.

Jérôme CLEMENT